

Contrat de leasing n° 13.2511.101

ecofina

Entre les soussignés :

ECOFINA SA Rte du Simplon 2 1093 Paudex ci-après désigné « le Bailleur »	ECM Engineering Consulting Management SA Avenue de la Piscine 26 1020 Renens ci-après désigné « le Preneur »
--	--

Conditions particulières

I. Désignation de l'équipement technologique :

Quantité, type, référence, etc (ou voir liste en annexe du contrat)

1 Kit bureau selon offre MOBIKA no 201300365

Adresse d'Installation (si différente de l'adresse du Preneur) :

Propriétaire des locaux dans lesquels est installé l'équipement :

La livraison, installation, interviendra selon les termes prévus des conditions générales.

II. Redevance, date et durée et cession du bailleur :

Le contrat est conclu pour une durée de 48 mois, et prendra effet selon les termes prévus des conditions générales.

Redevances en CHF	Nombre	Redevances HT	TVA	Redevances TTC
Mensuels	48	CHF 1 077.30	CHF 86.20	CHF 1 163.50
Date de la cession	Début	Fin	Durée	

Les loyers sont fermes et non révisables et le preneur choisit et s'engage à payer les redevances TTC d'avance au mode de paiement suivant pendant toute la durée : (cocher au choix)

- par virement bancaire selon le système de l'autorisation de débit direct (LSV)
 - au moyen de bulletins de versement (BVR) établis sur demande, moyennant des frais uniques de CHF 200.- (TVA en sus), dus au début du contrat

III. Clauses spécifiques : Assurance client

IV. Accords antérieurs :

Le présent contrat annule et remplace tous accords antérieurs, écrits ou verbaux, entre les parties.

Le preneur déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat, être informé de toutes les clauses contractuelles et les accepte, en particulier la juridiction compétente (for) de Lausanne.